

2018_CT2_089

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Adaptation de la gamme tarifaire et des indemnités forfaitaires des réseaux de transports « Pays d'Aix Mobilité » et « Aix en Bus » au 1er septembre 2018

Le 15 mars 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la salle Jean Monnet à Meyreuil, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 9 mars 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESEA Brigitte – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUËIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BONTHOUX Odile – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à GERARD Jacky – CORNO Jean-François donne pouvoir à LHEN Hélène – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à DEVESEA Brigitte – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MERGER Reine donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BACHI Abbassia – PIZOT Roger donne pouvoir à FREGEAC Olivier – PRIMO Yveline donne pouvoir à NERINI Nathalie – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – TERME Françoise donne pouvoir à TAULAN Francis – TRAINAR Nadia donne pouvoir à AMEN Mireille – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à SUSINI Jules

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180315-2018_CT2_089- DE Date de télétransmission : 26/03/2018 Date de réception préfecture : 26/03/2018

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 15 mars 2018

03_2_06

■ **Adaptation de la gamme tarifaire et des indemnités forfaitaires des réseaux de transports « Pays d'Aix Mobilité » et « Aix en Bus » au 1er septembre 2018**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, déplacements et accessibilité

■ Séance du 22 Mars 2018

6684

■ Adaptation de la gamme tarifaire et des indemnités forfaitaires des réseaux de transports « Pays d'Aix Mobilité » et « Aix en Bus » au 1er septembre 2018

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, dans le cadre de la politique de transports qu'elle développe en faveur des transports en commun, structure depuis plusieurs années son réseau notamment, via la construction de parcs relais, la construction de gares routières et de pôles d'échanges multimodaux.

Suite aux dispositions qui ont été inscrites dans l'Agenda de la Mobilité de la Métropolitaine, il est proposé de modifier la gamme tarifaire des réseaux Aix en Bus et Pays d'Aix Mobilité, les conditions d'obtention de la carte Pass Provence ainsi que le montant des indemnités forfaitaires pour infraction au règlement de transport conformément au principe métropolitain d'harmonisation.

Ces revalorisations ont pour objectif de développer l'usage des transports en commun grâce à des formules d'abonnement attractives tout en dissuadant la fraude dans les transports publics de voyageurs à l'aide des dispositifs légaux en vigueur.

Présentation des grands axes de l'adaptation de la gamme tarifaire et du montant des infractions pour les réseaux de transports du Pays d'Aix :

- Revaloriser les tickets unités et 10 voyages des lignes Diablines, le ticket 1 voyage partenaire, le ticket Pass Groupe, le ticket 40 voyages et le tickets 20 voyages Prioribus CCAS du réseau Aix en Bus.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_089-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

- Revaloriser les tickets unités, 10 voyages et les abonnements mensuels des réseaux urbains de Gardanne et Pertuis intégrés à la marque Pays d'Aix Mobilité. Revaloriser le ticket Pass Groupe, et le ticket 40 voyages du réseau Pays d'Aix Mobilité.
- Harmoniser les conditions d'obtention du support billettique Pass Provence et le tarif du duplicata au niveau métropolitain.
- Harmoniser les montants des indemnités forfaitaires en cas d'infractions ou d'incivilités des réseaux Aix en Bus et Pays d'Aix Mobilité sur ceux du réseau RTM.

I – Revalorisation tarifaire du réseau Aix en Bus :

Afin de maintenir une cohérence tarifaire entre tous les titres du réseau Aix en Bus, notamment suite à la dernière augmentation intervenue le 01 septembre 2017 et dans un objectif d'harmonisation des gammes tarifaires à l'échelle métropolitaine, il est proposé de réévaluer les titres suivant :

- Billet unité Diablines
- Carte 10 voyages Diablines
- Ticket 1 voyage Partenaire
- Ticket Pass Groupe
- Tickets 40 voyages
- Ticket 20 voyages Prioribus CCAS

Les tickets « 1 voyage partenaire » (titre vendu directement aux entreprises) et « Pass Groupe » étant traditionnellement corrélés sur le prix du carnet de 10 voyages actuellement à 9 €, il est proposé de modifier ce montant est de porter le tarif unitaire de ces titres à 0,9 €.

Les titres des lignes « Diablines » le ticket 40 voyages et 20 voyages Prioribus CCAS n'ont pas fait l'objet d'augmentation tarifaire depuis le 11 décembre 2014. Il est proposé de les réévaluer de façon à conserver un écart acceptable avec les titres plein tarif du réseau Aix en Bus qui ont été revalorisés à deux reprises : le 1^{er} mars 2015 et le 1^{er} septembre 2017.

- le ticket unité Diablines revalorisé à 0.8 €, contre 0.6 € actuellement,
- le ticket 10 voyages Diablines revalorisé à 6.5 €, contre 5 € actuellement
- le ticket 40 voyages revalorisé à 25€, contre 23€ actuellement
- le ticket 20 voyages Prioribus CCAS revalorisé à 14 € contre, 13 € actuellement

L'incidence financière moyenne de ces hausses tarifaires génère une recette complémentaire estimée à 74 000 € TTC en année pleine (annexe 1).

Ces revalorisations tarifaires prendront effet à partir du 1^{er} septembre 2018.

II – Revalorisation tarifaire du réseau Pays d'Aix Mobilité :

Face à l'augmentation des besoins en déplacements, l'augmentation des coûts des prestations de transports (notamment liée à l'augmentation du coût des carburants, des véhicules et des personnels), et dans un objectif d'harmonisation des gammes tarifaires à l'échelle métropolitaine, il convient de revoir la tarification des réseaux urbains de Gardanne et Pertuis :

- le ticket unité revalorisé à 0.8 € contre 0.6 €, actuellement,
- le ticket 10 voyages revalorisé à 6.5 € contre 5 €, actuellement
- l'abonnement mensuel revalorisé à 20 € contre 18 €, actuellement

Le titre « Pass Groupe » étant traditionnellement corrélés sur le prix du carnet de 10 voyages actuellement à 9 €, il est proposé de modifier ce montant est de porter le tarif unitaire de ce titre à 0,9 €.

Le ticket 40 voyages est revalorisé à 25€, contre 23€ actuellement.

L'incidence financière moyenne de ces hausses tarifaires génère une recette complémentaire estimée à 12 000 € TTC en année pleine sur la base des ventes 2016 (annexe 2).

Ces revalorisations tarifaires prendront effet à partir du 1^{er} septembre 2018.

III – Harmonisation des conditions d'obtention du support billettique Pass Provence et du tarif du duplicata Pass Provence.

Conformément au principe convergence et de simplification des gammes tarifaires décrit dans l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine, et dans le cadre de l'accompagnement de la mise en place d'une gamme tarifaire scolaire métropolitaine, il est proposé :

- de rendre le support billettique « Pass Provence » actuellement vendu au tarif de 5 €, gratuit à partir du 1^{er} septembre 2018. Les supports d'abonnements scolaires profiteront de la gratuité dès le 1^{er} juin 2018 pour un titre valable à partir du mois de septembre.

- de réduire le coût du duplicata du support billettique « Pass Provence » de moitié en le passant de 20 € à 10 € à partir du 1^{er} septembre 2018.

La perte de recette liée à la gratuité du support Pass Provence est estimée à 32 000 € par an sur le réseau Aix en Bus et à 21 000 € par an sur le réseau Pays d'Aix Mobilité (comprenant les circuits scolaires).

La perte de recette liée à la réduction du coût du duplicata de la carte Pass Provence est estimée à 28 000 € par an sur le réseau Aix en Bus et à 13 000 € par an sur le réseau Pays d'Aix Mobilité (comprenant les circuits scolaires).

IV – Modification des montants de l'indemnité forfaitaire en cas fraude ou d'incivilité des réseaux Aix en Bus et Pays d'Aix Mobilité:

Suite à l'adoption de la Loi n° 2016-339 du 22 mars 2016 dite loi Savary, qui renforce les dispositifs de lutte contre la fraude et du décret n°2016-541 du 03 mai 2016 qui prévoit l'augmentation du montant de l'indemnité forfaitaire (élévation du plafond des frais de dossiers, obligations et sanction des voyageurs) il est proposé de revoir les montants des indemnités forfaitaires en cas de fraude, incivilités ou violences dans les autobus du réseau Aix en Bus et Pays d'Aix .

La revalorisation des montants des infractions répond à un double objectif :

- lutter contre la fraude et les incivilités
- harmoniser les montants des infractions des réseaux Aix en Bus et Pays d'Aix Mobilité avec ceux du réseau RTM.

➤ Contraventions de 3e classe (montant majoré publié =180€) :

- Si l'usager voyage sans titre de transport
- Si le voyageur n'est pas en mesure de présenter son titre de transport (oubli, perte, vol...)
- Si l'usager n'est pas muni d'un titre valable composté ou validé à la montée dans le véhicule...
- Si l'abonnement ou le ticket n'est pas valable.

Montant harmonisé et simplifié pour absence de titre et titre non valable = 50 € soit 28% de l'amende forfaitaire majorée

- S'il n'est pas respecté l'interdiction de fumer ou de vapoter dans les véhicules (en application de l'article R3512-1 du code de la santé publique, le règlement de transport mentionnant cette interdiction)

Montant harmonisé et simplifié pour fumage ou vapotage = 50€ soit 28% de l'amende forfaitaire majorée de 3ème classe

➤ Contraventions de 4e classe (Montant majoré publié = 375€) :

- Si le voyageur fait un usage injustifié d'un dispositif d'alarme ou d'arrêt.
- Si le voyageur trouble la tranquillité des autres voyageurs (chants, cris, injures...).
- Si le voyageur entrave la bonne marche du service de transport délégué.
- Si le voyageur détériore ou souille du matériel (pieds sur les sièges ...).

Montant harmonisé et simplifié pour contraventions de type comportemental = 140€ soit environ 40% de l'amende forfaitaire majorée

Les agents de contrôle du délégataire sont habilités à faire payer les indemnités forfaitaires directement dans le bus en espèces ou carte bancaire.

Le contrevenant peut également régler son indemnité forfaitaire auprès de l'agence commerciale ou par voie postale établi à l'ordre de Keolis Pays d'Aix par chèque accompagné du procès-verbal de l'infraction, le cachet de la poste faisant foi.

➤ **Le délai de paiement et les frais de dossier :**

En cas de non-paiement immédiat des amendes (indemnités forfaitaires) le contrevenant doit s'acquitter de frais de dossier. Ces frais de dossier seront de :

- 20 € si le contrevenant paie sous 14 jours
- 50 € si le contrevenant paie à partir du 15^{ème} jour
-

Tableau récapitulatif des nouveaux tarifs et mesures mise en œuvre contre la fraude (annexe 3).

L'ensemble de ces mesures prendra effet sur les réseaux Aix en Bus et Pays d'Aix Mobilité à partir du 1^{er} septembre 2018.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- L'article 2 de la loi LOTI n° 8261153 du 30 décembre 1982, modifié par la loi 99-533 25 Juin 1999 art 39 JORF 29 juin 1999
- L'article L.1111-2 du code des transports
- Les délibérations 2009_A245 du 11 décembre 2009 à 2015_A316 du 17 décembre 2015 du Conseil Communautaire de la CPA dédiées à l'approbation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du territoire du Pays d'Aix et de ses adaptations successives
- La délibération 2015 A199 du 8 octobre 2015 relative à la tarification spécifique d'un pack étudiant en collaboration avec la SNCF.
- La délibération 2015 A316 du 17 décembre 2015 relative à la modification de la gamme tarifaire des réseaux de transports de la CPA.
- La délibération MET-16/687/CM du 30 juin 2016 relative à l'adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du Pays d'Aix.
- La délibération HM 090-221/16/CM du 28 avril 2016 relative à l'adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus – Approbation de la convention relative à la tarification Pack Etudiant.
- La délibération MET 17/3894/CM du 13 juillet 2017 relative à l'adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Sont adoptées les adaptations de la gamme tarifaire et du support billettique « Pass Provence » des réseaux Aix en Bus et Pays d'Aix Mobilité telles que décrites ci-dessus et jointes en annexe.

Article 2 :

Est adoptée la revalorisation des montants des indemnités forfaitaires en cas d'infractions des réseaux Aix en Bus et Pays d'Aix Mobilité telle que décrite ci-dessus.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

ANNEXE 1

	Tarif actuel	Proposition	Variation en %
Billet unité Diablines,	0,60 €	0,80 €	+ 33,3 %
Ticket 10 voyages Diablines	5,00 €	6,50 €	+ 30 %
Billet unité 1 voyage partenaire	0,80 €	0,90 €	+ 12,5 %
Pass Groupe	0,80 €	0,90 €	+ 12,5 %
40 voyages	23.00 €	25.00 €	+ 8.7 %
20 voyages CCAS	13.00 €	14.00 €	+ 7.69 %

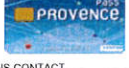
ANNEXE 2

	Tarif actuel	Proposition	Variation en %
Billet unité réseau urbain de Gardanne et réseau urbain de Pertuis,	0,60 €	0,80 €	+ 33,3 %
Ticket 10 voyages réseau urbain de Gardanne et réseau urbain de Pertuis,	5,00 €	6,50 €	+ 30 %
Abonnement mensuel réseau urbain de Gardanne et réseau urbain de Pertuis,	18 €	20 €	+ 12,5 %
40 voyages	23.00 €	25.00 €	+8.7 %
Pass Groupe	0,80 €	0,90 €	+ 12,5 %

ANNEXE 3

	Sans titre	Titre non-valable	Fumer ou vapoter	Infractions comportementales	Frais de dossier	Trok'it
Indemnité actuelle réseau Pays d'Aix Mobilité	48.00€	32.00 €	48.00€	165€	10 €	Non
Indemnité actuelle réseau Aix en Bus	51.50€	34.50€	34.50€	178€	5€-15jrs 25€+15jrs	Oui
Indemnité actuelle réseau RTM	50.00€	50.00€	50.00€	140€	20€-14jrs 50€+15jrs	Non
Nouvelle indemnité au 1er septembre 2018 pour les réseaux Aix en Bus et Pays d'Aix Mobilité	50.00€	50.00€	50.00€	140€	20€-14jrs 50€+15jrs	Oui pour le réseau Aix en Bus

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_089-DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

RESEAU INTERURBAIN		CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	1,20 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 2 voyages	2,20 €	Ticket de 2 voyages valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES	9,00 €	Ticket de 10 voyages valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente (non valable sur les circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	Direction Transports
 CARTE SANS CONTACT	0,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Gare routière
 DUPLICATA	10,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Gare routière
 X VOYAGES	0,90 € le voyage	X voyages non nominatif, titre de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaire et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABONNEMENT MERVEIL	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réserve aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire du Pays d'Aix	Glissant à la vente	Gare routière
 PASS GROUPE	0,90 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Gare routière
 PASS GROUP CENTRES SOCIO-EDUCATIFS	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réserve aux centres sociaux éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
 ABONNEMENT MENSUEL RSA CHOMEUR et IG/AT	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, les Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire du Pays d'Aix et les Invalides de Guerre et Accidentés du Travail	Calendaire	Gare routière
 LIBRE CIRCULATION ACCOMPAGNANT PMR	0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseau de transport de la Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur	Variable	Direction Transports
 Titre CMU-C	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements Pays d'Aix Mobilité	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixe en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Gare routière
 ABONNEMENT 40 voyages salarié	25,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réserve aux personnes salariés et fonctionnaires sur le territoire du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 ABONNEMENT MENSUEL	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 ABONNEMENT ANNUEL	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
 TICKET JOURNEE PARC-RELAIS	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage et les personnes en situation d'handicap) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	P+R
 TICKET ABONNEMENT MENSUEL PARC-RELAIS	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELAIS	260 € / 130 €	Abonnement annuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 260 € plein tarif, 130 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE		

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_089-DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

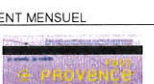
 ABONNEMENT ANNUEL RELAIS VELO	10,00 €	Abonnement annuel pour accès aux stationnements sécurisés vélo des relais vélo communautaires.	AUCUNE	Calendaire	Gare Routière
RESEAUX DE PROXIMITE		CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	0,80 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 CARNET DE 10 TICKETS	6,50 €	Carnet de 10 tickets, valable pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 Abonnement MENSUEL	20,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
TARIFICATION COMBINEE		CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 ABONNEMENT HEBDOMADAIRE HEBDO PLUS	en fonction de l'origine / destination	Abonnement hebdomadaire pour des voyages illimités sur les réseaux Cartrize et Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 ABONNEMENT MENSUEL PLUS	en fonction de l'origine / destination	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux Cartrize et Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 ABONNEMENT ANNUEL PLUS	en fonction de l'origine / destination	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux Cartrize et Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 COMBINE 2 VOYAGES CPA / AIX TGV / AEROPORT	en fonction de l'origine / destination	ticket 2 voyages valable sur l'ensemble du réseau Pays d'Aix Mobilité et la ligne 40 du réseau Cartrize	AUCUNE	glissant à la validation	Dépositaires du territoire du Pays d'Aix et à bord des véhicules de la ligne 40
 COMBINE 2 VOYAGES P+R Plan d'Aillane / AIX TGV / AEROPORT	en fonction de l'origine / destination	ticket 2 voyages valable la ligne 40 du réseau Cartrize et accès au parking relais Plan d'Aillane pour une durée maximale de 24 heures	AUCUNE	glissant à la validation	P+R Plan d'Aillane
 PASS 24h TER + RESEAUX URBAINS + RESEAU CARTREIZE	20,00 €	Titre valable sur l'ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus, ainsi que l'ensemble des lignes d'autocars et TER présentes sur le territoire des Bouches du Rhône pour une journée calendaire.	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 PASS 24h RESEAUX URBAINS + RESEAU CARTREIZE	13,00 € et 6,50 € pour les - de 26 ans	Titre valable sur l'ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus, ainsi que l'ensemble des lignes d'autocars présentes sur le territoire des Bouches du Rhône pour une journée calendaire.	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 PASS 24h RESEAU URBAIN PAYS D'AIX + RESEAU CARTREIZE	10,50 €	Titre valable sur l'ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus, ainsi que l'ensemble des lignes du réseau Cartrize pour une journée calendaire.	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 ABONNEMENT MENSUEL PAYS D'AIX + RESEAU TRANSVAUCLOSE ZONE 1	43 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	AUCUNE	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT MENSUEL PAYS D'AIX + RESEAU TRANSVAUCLOSE ZONE 2	50 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	AUCUNE	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT MENSUEL JEUNES - 26 ANS PAYS D'AIX + RESEAU TRANSVAUCLOSE ZONE 1	36 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	Reserve aux moins de 26 ans étudiants, en formation, apprentis	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT MENSUEL JEUNES - 26 ANS PAYS D'AIX + RESEAU TRANSVAUCLOSE ZONE 2	43 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	Reservé aux moins de 26 ans étudiants, en formation, apprentis	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT ANNUEL PAYS D'AIX + RESEAU TRANSVAUCLOSE ZONE 1	392 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	AUCUNE	Glissant à la vente	Gare Routière
 ABONNEMENT ANNUEL PAYS D'AIX + RESEAU TRANSVAUCLOSE ZONE 2	462 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	AUCUNE		

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20180315-2018_CT2_089-
 DE Glissant à la vente Gare Routière
 Date de télétransmission : 26/03/2018
 Date de réception préfecture : 26/03/2018

GAMME TARIFAIRE du réseau Pays d'Aix Mobilité

 ABONNEMENT ANNUEL JEUNES – 26 ANS PAYS D'AIX + RESEAU TRANVAUCLUSE ZONE 1	287 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée.	Réservé aux moins de 26 ans étudiants, en formation, apprentis	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT ANNUEL JEUNES – 26 ANS PAYS D'AIX + RESEAU TRANVAUCLUSE ZONE 2	322 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée.	Réservé aux moins de 26 ans étudiants, en formation, apprentis	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT ZOU MENSUEL	en fonction de l'origine / destination	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur une origine destination du réseau TER et l'ensemble du réseau Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la vente	aux guichets de la SNCF
 ABONNEMENT ZOU ANNUEL	en fonction de l'origine / destination	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur une origine destination du réseau TER et l'ensemble du réseau Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la vente	aux guichets de la SNCF
TITRES SCOLAIRES		CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET 10 VOYAGES GROUP [®] SCOLAIRES	0 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
 CARTE SANS CONTACT	0,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Mairie
 DUPLICATA	10,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Mairie
 Abonnement JEUNE PLUS	100 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans (le jour de l'achat du titre), être résident et scolarisé sur le territoire du Pays d'Aix.	Calendaire	Mairie
 Abonnement JEUNE PLUS famille nombreuse	80 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	A partir de 3 enfants inscrits aux transports scolaires. Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix. Non cumulable avec la tarification « boursier »	Calendaire	Mairie
 Abonnement JEUNE PLUS boursier	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix.	Calendaire	Mairie
 Abonnement SCOLAIRE	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves du secondaire et SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes)	Calendaire	Mairie
 Abonnement SCOLAIRE	30 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	A partir de 3 enfants inscrits aux transports scolaires. Réservé aux élèves du secondaire et SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes). Non cumulable avec la tarification boursier	Calendaire	Mairie
 Abonnement SCOLAIRE boursier	0 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix	Calendaire	Mairie

GAMME TARIFAIRE Aix en Bus

RESEAU "AIX EN BUS"	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	1,20 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES	9,00 €	Ticket de 10 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et service de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 TICKET PARTENAIRE	0,9 € le ticket	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et service de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 TICKET 2 voyages	2,20 €	Ticket de 2 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur / Agence commerciale
 TICKET 2 voyages KRYPTON	0,00 €	Ticket de 2 voyages valables sur les lignes 4, 7, 8, 16 et 19 du réseau Aix en Bus.	Contremarque remise gratuitement aux voyageurs effectuant une correspondance au P+R Krypton avec un billet unité, 1,5 € Senior ou 6 voyages du réseau Cartrize	Glissant validation	P+R
 TICKET 1 voyage bus de nuit	3,00 €	Ticket 1 voyage, valable sur les services de soirée du réseau urbain Aix en Bus de 23h00 à 00h00	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET JOURNEE PARC-RELAIS	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage et les personnes en situation d'handicap) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	P+R
 TICKET ABONNEMENT MENSUEL PARC-RELAIS	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 TICKET ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELAIS	260 € / 130 €	Abonnement annuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 260 € plein tarif, 130 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 TICKET UNITE DIABLINE	0,80 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES DIABLINE	6,50 €	Carnet 10 tickets pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABONNEMENT MENSUEL DIABLINE	15,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur toutes les lignes du réseau DIABLINE	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 X VOYAGES	0,9 € par voyage	X voyages titre non nominatif (de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum) valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABONNEMENT ANNUEL	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
 ABONNEMENT MENSUEL	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 ABONNEMENT 40 voyages salarié	25,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes salariées ou fonctionnaires sur le territoire du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_089-
DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

 20 voyages CCAS	14,00 €	Ticket de 20 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes bénéficiant des critères du CCAS	Glissant validation	CCAS d'Aix
 ABONNEMENT MERVEIL	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la DSP Aix en Bus	Glissant vente	Agence Aix en Bus
 LIBRE CIRCULATION ACCOMPAGNANT PMR	0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transport de la Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur	Variable	Direction Transports
 PASS GROUPE	0,90 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 PASS GROUP CENTRES SOCIO-EDUCATIFS	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux centres socio éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 ABONNEMENT PRIORIBUS R.C. IG, AT	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire de la DSP Aix en Bus, et Invalides de guerre et accidentés du travail.	Calendaire	Agence Aix en Bus
 Titre CMU-C	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements Aix en Bus	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Agence Aix en Bus
 TICKET 10 VOYAGES GROUP SCOLAIRES	0,00 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 CARTE - de 26 ans	100,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Être âgé de moins de 26 ans	Calendaire	Agence Aix en Bus
 CARTE SCOLAIRE	50,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves primaires, secondaires et SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire de la DSP Aix en Bus	Calendaire	Agence Aix en Bus
 CARTE SANS CONTACT	0,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus
 DUPLICATA	10,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_089-DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Adaptation de la gamme tarifaire et des indemnités forfaitaires des réseaux de transports « Pays d'Aix Mobilité » et « Aix en Bus » au 1er septembre 2018

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	74
Abstentions	3
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

CASTRONOVO Lucien-Alexandre - de BUSSCHERE Charlotte

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

BALDO Edouard

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MARS 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180315-2018_CT2_089-DE
Date de télétransmission : 26/03/2018
Date de réception préfecture : 26/03/2018